

tions, le gouvernement ne tient aucun compte d'engagements très simples, très fermes que le premier ministre a pris à l'égard des provinces. A la suite de la conférence des premiers ministres de mars 1974, le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre. Il a déclaré ceci le 28 mars 1974:

Il s'agit d'une entente conclue hier et qui traduit la bonne volonté et le patriotisme qui existent dans toutes les provinces et toutes les régions... une entente qui témoigne de la vitalité du peuple canadien. Comme je l'ai dit, la journée d'hier a été marquante pour le fédéralisme...

Cette entente nationale sur le pétrole n'aurait assurément pas été possible sans la bonne volonté et le profond engagement envers le Canada des premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan...

Je signale à la Chambre que la Saskatchewan a l'intention de placer la majeure partie des revenus additionnels que lui rapportera son pétrole dans un fonds d'investissement en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques, tandis que l'Alberta se propose d'en faire autant avec une portion importante des revenus additionnels...

Les revenus qui sont versés aux fonds d'investissement seront soustraits à la péréquation, mais il est bien entendu que le gouvernement fédéral fera des paiements de péréquation à l'égard de tous les revenus d'exploitation du pétrole qui iront s'ajouter aux fonds généraux.

Ainsi, le premier ministre affirme que l'argent perçu par les provinces en redevances ou en impôts sur le pétrole ou le gaz naturel, en raison du prix international accru, et qu'elles verseront dans un fonds d'investissements en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques, ne sera pas déduit dans le calcul des paiements de péréquation. C'était là une déclaration très juste. Que s'est-il produit quand nous avons été saisis du budget? Le premier ministre a fait cette déclaration quand son gouvernement était minoritaire. Il devait alors tenir compte des sentiments, des idées et des désirs des gouvernements provinciaux et être prêt à affronter le Parlement. Il a pris un engagement très précis que rejetaient six mois plus tard le ministre des Finances et le gouvernement. Il s'agissait incontestablement d'un engagement du gouvernement fédéral. Dans le dernier budget et les propositions dont nous sommes actuellement saisis, il est entièrement oublié. Nous apprenons maintenant que tout ce que perçoivent les provinces au-delà d'un tiers sera déduit dans le calcul des paiements de péréquation.

Si le gouvernement fédéral estime que les Canadiens peuvent profiter d'une hausse appréciable du prix international du pétrole et du gaz naturel, j'y souscris. Mais, pourquoi le gouvernement fédéral n'augmente-t-il pas l'impôt sur les sociétés payé par les industries extractives, notamment celles du pétrole et du gaz ainsi que les industries minières? Il continue à améliorer la situation fiscale déjà très favorisée des industries extractives au Canada. Les capitaux étrangers investis au Canada étaient relativement peu considérables. Grâce à nos lois par trop généreuses, quant aux amortissements rapides et tout le reste, les bénéfices réalisés dans notre pays par les sociétés multinationales y étaient réinvestis. Les Canadiens ont payé la presque totalité de ces capitaux soit par les prix qu'ils ont payés pour le pétrole, le gaz et les minéraux ou par les concessions de gaz accordées aux sociétés.

Les présentes propositions fiscales sont autre chose. Non seulement les provinces ne toucheront pas de paiements de péréquation sur les deux tiers de leurs recettes tirées de la hausse des redevances ou de l'augmentation des impôts sur les revenus des sociétés pétrolières et gazières, mais les impôts que ces sociétés paieront aux provinces au moyen de redevances ne pourront plus être déduits pour les fins d'impôt sur le revenu. Jusqu'à quel point le gouvernement fédéral peut-il se montrer injuste envers les sociétés? Que peut faire de plus le gouvernement fédéral pour ces socié-

Pétrole et gaz

tés? Pourquoi, d'une part, permettre que les redevances perçues par le CP ou la Hudson Bay Company de l'Imperial Oil, de la Shell ou de toute autre société pétrolière et gazière, pour avoir pratiqué dans leurs propriétés des forages, soient déduites des impôts sur le revenu des premières. Pourquoi d'autre part, refuser que les redevances payées par l'Imperial Oil, Shell, Gulf ou toute autre société pétrolière, qui a foré des terrains appartenant au gouvernement du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, ou de la Colombie-Britannique—ou encore dans les provinces Maritimes si, comme je l'espère, on y trouve du pétrole—pourquoi, dis-je refuser de déduire ces redevances pour les fins de l'impôt sur le revenu? Comment le gouvernement peut-il justifier une telle différence de traitement?

● (1610)

Comme je le disais tantôt, si Ottawa estime que les sociétés gazières et pétrolières ne font pas leur juste part, ce dont nous nous plaignons depuis des années, pourquoi ne les oblige-t-il pas à payer des impôts comme n'importe quelle autre société? Mais non, c'est un domaine dont le gouvernement fédéral s'interdit l'accès et dont il s'interdira l'accès tant que les provinces ne s'y seront pas installées. Je ne vois vraiment pas comment une telle attitude peut se justifier, sauf en tenant compte de ce que le gouvernement a toujours été l'ami et le défenseur des sociétés multinationales, notamment des sociétés pétrolières, gazières et minières, qui sont en train d'épuiser les ressources de notre pays, tout en réalisant des profits exorbitants, et qui, grâce au gouvernement fédéral, continueront de le faire. Nous entendons nous opposer de toutes nos forces à ce bill et à tout autre bill du même genre.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques sur le bill C-57, qui fait l'objet présentement d'une étude au stade de la deuxième lecture.

Comme l'a si bien dit le secrétaire parlementaire dans son discours, c'est un bill très technique, et je pense que ce n'est pas dans quelques minutes qu'un parlementaire peut réussir à aller au fond des choses. On peut certainement donner une idée générale, mais je suis d'avis qu'il serait sage que ce bill soit déferé au comité, et qu'il soit étudié d'une façon bien attentive, et à cette occasion, le ministre des Finances (M. Turner) pourrait nous rassurer sur ses intentions, sur les intentions du gouvernement fédéral, pour les quelques années à venir.

Il est bien clair qu'il est du devoir du gouvernement fédéral d'assurer aux diverses régions du pays des possibilités de profiter des richesses naturelles du Canada. Il est évident qu'un des moyens pour atteindre cet objectif c'est d'assurer à chaque gouvernement provincial, et par leur entremise aux municipalités, des revenus pour leur permettre d'assurer à la population de ces régions des services semblables à ceux donnés aux régions les plus favorisées. Mais par quels moyens? Depuis que la Confédération existe, monsieur le président, les provinces et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur le partage des revenus provenant des richesses naturelles, de même que sur les autres sources de revenus. Tous les gouvernements, si l'on étudie l'histoire, qui se sont succédé à Ottawa, ont eu tendance à centraliser de plus en plus, et toujours au détriment des provinces. Cette centralisation a été plus accentuée au cours des périodes de guerre. Lors de la guerre de 1914-1918, le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de céder pour la période de la guerre des sources de revenus en disant que la guerre coûte cher, qu'il